



Année 2023-2024

LE PRIX « Des Mots pour le dire »

classes de 4^{ème} et 3^{ème}

organisé par

*l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques
de la Haute-Garonne (AMOPA 31)*

*Afin de mettre en valeur et /ou révéler les talents des élèves, l'AMOPA 31 propose le Concours « **Des Mots pour le dire** » pour les élèves de quatrième et troisième. Ce projet contribue à développer l'expression orale, aujourd'hui indispensable pour la **réussite aux examens** mais aussi pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Savoir argumenter et exprimer ses convictions pour convaincre sont des enjeux majeurs de l'éducation.*

Les modalités du concours

1- Chaque classe de 4^{ème} et de 3^{ème} travaille collectivement un texte sur le sujet proposé. Un.e élève sera sélectionné.e (par les élèves et/ou leur professeur.e) pour représenter la classe.

2- L'élève sélectionné.e s'exprimera seul.e, sans note, pendant 3 minutes maximum.

Sujet : **Que pensez-vous de l'affirmation d'Antoine de Saint-Exupéry dans son ouvrage *Lettre à un otage* publié en 1943 : « Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente » ?**

3- La prestation orale de l'élève sera enregistrée et filmée par l'enseignant.e. qui veillera à la bonne qualité audio et vidéo de l'enregistrement.

Cet enregistrement sera accompagné d'un formulaire d'autorisation parentale de droit à l'image et à la voix, dûment signé par le.s parent.s ou le tuteur de l'élève et d'une fiche d'information sur le/la candidat.e et l'établissement (modèles joints).

L'ensemble des documents sera adressé par **WeTransfer**

pour le **3 avril 2024** (date limite de réception)
à l'adresse suivante : michele.doerflinger@ac-toulouse.fr

4- Un jury visionnera les enregistrements et désignera les lauréat.e.s qui seront récompensé.e.s à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Le palmarès sera mis en ligne sur le site AMOPA 31.